

CONSULTATION

PRESTATION AUDIOVISUELLE

Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises

Patrimoine Marin



I – Informations relatives à l'acheteur public

1. Catégorie :

Communauté de communes des Îles Marquises (CODIM)

2. Nom et coordonnées de l'acheteur :

Communauté de communes des Îles Marquises (CODIM), BP 71 ATUONA, 98741 HIVA OA, courriel : contact@codim.pf

3. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Président de la CODIM

II – Objet et caractéristiques principales

1. Objet : Création de vidéos destinées à promouvoir la protection des ressources marines aux Marquises

1.1. En vue de la prochaine création de zones de pêche réglementées (ZPR) qui s'intégreront dans la gestion et préservation des ressources marines des îles Marquises, la Communauté de Communes des îles Marquises et la fondation PEW BERTARELLI, financeur du projet, souhaitent la réalisation de supports vidéo visant à promouvoir les différentes initiatives de protection marine proposées aux Marquises, ainsi que les bonnes pratiques de pêche légales et traditionnelles actuelles, qu'elles soient proches des côtes ou en haute mer. Ces vidéos seront destinées à la communication locale, institutionnelle, aux plateformes de médias sociaux ainsi qu'aux rencontres et événements nationaux et internationaux auxquels la CODIM participe.

L'objectif de cette communication, centrée sur la gestion et la préservation des ressources marines des îles Marquises, consiste à sensibiliser le public à l'importance de la préservation du patrimoine marin et à soutenir la création de nouvelles zones marines protégées aux Marquises, contribuant aux objectifs

	Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises			1/6
	CODIM	Consultation	v.1.0 - 22/12/2023	

nationaux et à la stratégie mondiale pour la biodiversité de protection de 30% des écosystèmes marins. Ce faisant, elle partagera des constats, des enjeux et des solutions envisageables, notamment en matière de zonage de préservation des eaux des Marquises, de bonnes pratiques de pêche durable concernant les crustacés (ex: *Mama, Toetoe*, Langoustes) et les poissons des côtes et du large.

En outre, la communication mettra en avant les actions réalisées par la CODIM et ses communes membres ou bien les attentes de la population en matière de préservation des ressources marines, notamment en ce qui concerne le projet *Te Tai Nui A Hau* et la définition d'un zonage réservé à la pêche artisanale autour des îles Marquises.

1.2. Ainsi, le titulaire devra fournir les prestations suivantes :


1° Proposition d'une trame du contenu comprenant les messages clés à communiquer, et il organisera la programmation des contenus médiatiques ainsi que les canaux de communication (médias sociaux, sites web et partenariats médiatiques).

2° Captation et production d'un minimum de 6 vidéos thématiques, en langue marquisienne et français, avec 3 versions de durée (3min, 1min et 30s) chacune, incluant une intro, un outro, la musique, le sous titrage et éventuellement de l'animation :

- 1 Vidéo sur le projet porté par la CODIM et la communauté marquisienne de grande aire marine protégée Te Tai Nui a Hau, soumis au gouvernement de la Polynésie française en 2018, incluant une zone de protection forte interdite à toute pêche correspondant à la zone de reproduction du thon obèse identifiée, qui contribuerait aux objectifs nationaux de 10% de protection forte
- 1 Vidéo sur la proposition de zonage côtier réservé à la pêche artisanale autour des îles Marquises pour préserver les ressources en thonidés qui se concentrent aux abords des îles et garantir la pêche artisanale qui fait vivre et nourrit les marquisiens
- 1 Vidéo sur la démarche de création de Kahui/ZPR dans les 6 îles initiée par la CODIM
- 1 Vidéo sur les bonnes pratiques de pêche des ressources côtières et du large (techniques locales, pêche artisanale vivrière...)
- 1 vidéo ludique alliant sécurité en mer à bord des navettes de la CODIM et préservation des ressources marines des îles Marquises.
- 1 vidéo globale reprenant l'ensemble de la démarche de préservation marine des îles marquises, regroupée au sein de Te Tai Nui A Hau (zone de protection forte au large, zone réservée à la pêche artisanale côtière autour des 6 îles, zone pour le développement de la pêche palangrière durable, kahui/ahui côtier dans les 6 îles, et promotion de la pêche traditionnelle marquisienne comme savoir faire et moyens de subsistance).

La captation devra se dérouler a minima sur 4 îles de l'archipel des îles Marquises en prenant en compte :

- des déplacements en bateau ;
- des prises d'images des techniques de pêches sous-marine et du littoral ;

	Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises			2/6
	CODIM	Consultation	v.1.0 - 22/12/2023	

- des interviews des acteurs locaux

Documents de référence

- Analyse Eco-Régionale des Îles Marquises 2016
<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948a604243e3cc8>
- Biodiversité terrestre et marine des îles Marquises 2016
<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/books/00350294855c53a683967>
- Projet d'Aire Marine protégée aux îles Marquises 2018
https://www.codim.pf/wp-content/uploads/2018/06/Projet-dAire-Marine-Prote%CC%81ge%CC%81e-aux-MarquisesCODIM_lowres.pdf
- Hiva Toa - Marquesas Fishing project 2017
https://www.codim.pf/wp-content/uploads/2016/08/mfp_version_finale.pdf

3° Remise des rushes vidéos et photos avec cession des droits à la CODIM et à la fondation PEW BERTARELLI Ocean Legacy.

2. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché :

Services.

3. Type de marché :

Prestations audiovisuelles

4. Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande :

Archipel des îles Marquises

5. Variantes autorisées :

Non.

6. Forme du marché :

Marché unique et mono-attributaire.


L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre classée aux deux premières places. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre. L'acheteur public peut également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

7. Montant du marché :

Inférieur à 8 millions F CFP hors taxes.

8. Avance

Le titulaire percevra une avance de 30% du montant du marché à compter de sa notification par ordre de service.

	Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises			3/6
	CODIM	Consultation	v.1.0 - 22/12/2023	

III – Durée du marché

Les prestations seront exécutées à compter de la date de notification du marché au titulaire par ordre de service et devront être achevées au plus tard le 31 mars 2024.

IV – Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

Chaque candidat aura à produire, dans une enveloppe cachetée, les pièces définies, selon l'ordre et la présentation ci-après :

1. Pièces nécessaires à la sélection des candidatures

1° Situation juridique, fiscale et sociale

- Extrait du registre du commerce et des sociétés,
- N° TAHITI,
- un relevé d'identité bancaire ,
- une [déclaration sur l'honneur](#) dûment datée et signée pour justifier qu'il ne rentre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 ;
- des renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat ([candidature individuelle](#) ou [candidature groupée](#)), l'identité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ;
- un certificat attestant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations sociales ;
- un certificat du Trésor justifiant de la situation du soumissionnaire à l'égard des impôts (situation soldée pour les années précédentes et à jour pour l'année en cours) ;
- une attestation de la Recette des impôts indiquant la situation du soumissionnaire en matière de déclaration de paiement de TVA.


2° Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles

- Composition de l'équipe et curriculum vitae
- Liste des prestations effectuées dans le secteur de l'audiovisuel ;
- Un mémoire permettant d'apprécier l'expérience et compétence du candidat dans le domaine audiovisuel (liste exhaustive travaux réalisés)

2. Pièces nécessaires au choix de l'offre

Les candidats doivent présenter un dossier relatif à l'offre comprenant le projet de marché avec les pièces suivantes :

- Un [acte d'engagement \(AE\)](#) à parapher sur chaque page, à compléter, dater et signer par la personne habilitée à engager la société et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques ;

	Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises			4/6
	CODIM	Consultation	v.1.0 - 22/12/2023	

- Le présent règlement de consultation valant cahier des charges à accepter sans modification, à parapher sur chaque page et signé ;
- Un état ou document détaillant l'offre de prestations et l'offre financière, conformément aux attentes du cahier des charges.

V – Critères d'attribution

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

– Valeur technique de l'offre : 60 points

(Appréciée sur la base du dossier de candidature)

- Un projet des missions à effectuer dans îles et vallées de l'archipel des Marquises (30 points),
- Un mémoire permettant d'apprécier l'expérience et les compétences du candidat pour mettre en œuvre les missions du présent marché (30 points) ;

– Prix : 40 points

On attribue la note 40 au candidat proposant le prix le plus bas ; on déduit ensuite la note des autres candidats par la formule suivante :

$$(P) = (\text{Montant de l'offre la moins-disante} / \text{Montant de l'offre à analyser}) \times 40$$

VI – Conditions de délai

1. Date limite de remise des candidatures ou des offres :

Le 8 janvier 2024 à 11 heures 30 (Heure Marquises).


2. Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres :

30 jours.

VII – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires techniques nécessaires à leur étude, les candidats pourront prendre contact avec le responsable en charge du dossier :

- Mme Cannelle TEAO BILLARD, coordinatrice patrimonial des îles Marquises (CPIM)
- Téléphone : 87 29 21 11
- Courriel : cannelle.teao-billard@codim.pf
- Siège de la CODIM : 40 927 307 - contact@codim.pf

	Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises			5/6
	CODIM	Consultation	v.1.0 - 22/12/2023	

VIII – Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1. Contenu du pli à remettre :

Les offres seront remises sous pli cacheté dans une seule enveloppe qui devra contenir deux sous chemises intérieures :

- une première sous chemise revêtue de la mention « candidature » qui devra comprendre les dossiers mentionnés au IV-1 du présent règlement ;
- une seconde sous chemise revêtue de la mention « offre technique et financière » qui devra comprendre les dossiers mentionnés au IV-2 du présent règlement, accompagné de l'AE, l'offre et toutes autres pièces que le soumissionnaire jugera utile de fournir.

2. Adresse et modalités de remise des plis :


Les offres doivent être déposées par courrier à l'adresse BP 71 Atuona, 98741 Hiva Oa ou par courriel à l'adresse contact@codim.pf.

Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite (8 janvier à 11h30) de réception des offres sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

- Offre pour « Prestation audiovisuelle - Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises ».

IX - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

	Captation et production audiovisuelle liée à la sensibilisation de la gestion des ressources marines des îles Marquises			6/6
	CODIM	Consultation	v.1.0 - 22/12/2023	